

Commission permanente du conseil municipal
sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

***LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES
DE MONTRÉAL***

Rapport d'étude et recommandations

**Rapport déposé au conseil municipal
le 25 février 2008**

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission

Président

*M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard*

Vice-présidente

*Mme Josée Duplessis
Arrondissement du
Plateau-Mont-Royal*

Membres

*M. Joseph Di Pietro,
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies-Pointe-aux-Trembles*

*M. Christian G. Dubois,
Arrondissement de
Pierrefonds-Roxboro*

*M. Pierre E. Fréchette
Arrondissement du Sud-Ouest*

*M. Gaëtan Primeau,
Arrondissement de
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve*

*M. André Savard
Arrondissement de Verdun*

*M. Marc Touchette
Arrondissement de Verdun*

Montréal, le 25 février 2008

Monsieur Marcel Parent
Président du conseil
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur et la fierté de déposer, au nom de la commission sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement, le rapport de l'étude publique tenue le 27 novembre 2007 ainsi que les recommandations de la commission adoptées le 18 décembre 2007 sur le mandat, les réalisations et les perspectives d'avenir de la Commission des services électriques de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

« ORIGINAL SIGNÉ »

« ORIGINAL SIGNÉ »

Dominic Perri
Président

Christiane Bolduc
Secrétaire-rechercheuse

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE.....	4
LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL.....	5
LES OPINIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION	8
LES RECOMMANDATIONS.....	9

INTRODUCTION

La commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement a tenu une assemblée publique d'information le 27 novembre 2007 en vue de présenter la Commission des services électriques de Montréal. L'objectif de cette assemblée était d'expliquer la mission de la Commission des services électriques, de faire état de ses principales réalisations et de présenter ses perspectives de développement, notamment par l'utilisation de nouvelles approches technologiques.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru 14 jours avant la tenue de l'assemblée publique, soit le 13 novembre 2007, dans deux quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, à l'hôtel de ville et sur le portail de la Ville. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier et courrier électronique, à quelque 1 000 personnes et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. Les directions des travaux publics des arrondissements et des villes liées ont particulièrement été ciblées pour cette consultation.

Deux séances de travail ont été nécessaires afin de préparer l'assemblée publique, analyser les orientations de la Commission des services électriques de Montréal et formuler les recommandations. La commission a pu compter sur l'expertise et la collaboration du président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), M. Serge A. Boileau, pour l'appuyer dans ses travaux.

Lors de l'assemblée publique du 27 novembre 2007, M. Serge A. Boileau, président de la CSEM, a présenté la mission, les principales réalisations et les perspectives d'avenir de la Commission des services électriques de Montréal et a répondu aux questions des membres de la commission.

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité, à l'assemblée publique du 18 décembre 2007 et le rapport final déposé au conseil municipal du 25 février 2008. Le conseil municipal et le comité exécutif décideront des suites à donner aux recommandations de la commission.

LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL

La création de la Commission des services électriques de Montréal remonte au 27 juin 1910 par l'adoption du règlement 407 du conseil de ville. À l'époque, cette activité n'étant pas de compétence municipale, des pouvoirs furent dévolus à la Ville en 1909 afin d'encadrer la planification, le développement et la gestion d'un réseau souterrain municipal, et de créer une commission des services électriques qui deviendrait le mandataire obligé de la Ville pour la mise en œuvre de ces pouvoirs.

Mission de la commission

La Commission des services électriques de Montréal a pour mission de favoriser l'enfouissement des réseaux câblés, conformément aux orientations et politiques de la Ville. À cette fin,

- elle planifie, conçoit, fait construire, entretient, exploite et administre le réseau de conduits souterrains pour le compte de ses usagers;
- elle gère et coordonne les interventions dans le réseau de distribution aérien et en assure l'intégration avec le réseau souterrain;
- elle détermine la manière dont les conduits souterrains et les installations aériennes doivent être reliés aux réseaux de distribution et aux bâtiments.

Structure de la commission

La Commission des services électriques de Montréal dispose d'une structure de direction simple et efficace, d'un Conseil d'administration composé de 5 personnes, dont un président nommé par le gouvernement, un membre d'Hydro Québec, deux représentants de la ville et un dernier poste occupé par un représentant des autres réseaux câblés.

À l'interne, sous la direction du président, la Commission se subdivise en trois divisions techniques : la Planification, la Gestion des projets et la Gestion du réseau. Elle compte de plus deux autres divisions : l'Administration, les ressources humaines et financières et le Soutien technique et informationnel.

La division de la Planification constitue le guichet unique d'entrée à la commission d'où partent toutes les demandes à distribuer, alors que la division de la Gestion des projets est responsable de la conception et de la réalisation des projets et de l'entretien.

Le réseau et le financement

Le réseau actuel de la Commission s'étend sur plus de 640 kilomètres de rues, principalement dans les limites de l'ancienne Ville de Montréal. Il compte plus de 20,3 millions de mètres de conduits dont plus de 30 % sont libres pour une meilleure flexibilité. Il comporte plus de 16 680 puits d'accès, 2 500 chambres de transformateurs et plus de 43 537 bâtiments y sont reliés.

La Commission a toujours fait figure de pionnier en concrétisant dès sa création une formule productive de partenariat public-privé. Dans les faits, ce PPP correspond plus à une société d'économie mixte puisque la Commission des services électriques de Montréal est un mandataire de ses usagers pour planifier, construire et gérer un réseau de structures civiles qui leur permet de distribuer leurs services. En d'autres termes, les besoins des compagnies de distribution sont confiés au CSEM qui doit concrétiser en conséquence le souterrain nécessaire à la distribution de leurs services. Les usagers doivent payer pour utiliser ces infrastructures. Il s'agit-là d'un avantage pour Montréal puisqu'aucune autre ville en Amérique du Nord ne reçoit d'argent des réseaux techniques urbains pour se faire entretenir un réseau souterrain de distribution.

Le financement de la Commission est donc assuré par les redevances d'occupation du réseau. 72% du financement est assuré par les redevances payées par Hydro-Québec, ce qui représente environ une facture de 48 millions \$, et 14% par la Ville de Montréal, soit environ de 7 à 8 millions \$. Dans le cas de Vidéotron, les redevances d'occupation représentent environ 4% du financement alors que pour d'autres distributeurs, il s'agit de 6%.

La CSEM investit chaque année les sommes nécessaires à l'entretien, car elle a l'obligation de maintenir le réseau en bon état et ne peut se permettre des arrêts de service. Les coûts d'opération et d'entretien sont inclus dans les redevances des utilisateurs, ce qui réduit grandement le risque d'accuser un déficit d'entretien du réseau.

Valeur ajoutée et immobilisations

Sur la valeur ajoutée que présente la Commission des services électriques de Montréal,

- la CSEM a le pouvoir exclusif d'obliger l'enfouissement lorsque requis;
- la CSEM représente un guichet unique d'intégrateur technique pour les demandes et les interventions de l'ensemble des usagers;
- la CSEM tente d'harmoniser et de normaliser les pratiques avec les 19 arrondissements;
- la CSEM dispose de l'expertise complète pour la gestion et la réalisation des projets;

- la CSEM réalise des plans directeurs d'enfouissement par arrondissement;
- la CSEM favorise l'intégration de nouvelles approches d'enfouissement et de technologies innovantes en vue d'une réduction des coûts.

Quant à l'état des immobilisations de la Commission, il a évolué de 21 M\$ en 2003 à 50 M\$ en 2007. Les immobilisations prévues pour 2008 sont de l'ordre de 53 M\$.

Programmes de construction et de conversion

Le programme de construction de la CSEM comprend principalement pour 2008 des travaux qui sont faits directement pour Hydro-Québec, notamment la mise à jour de 180 chambres de transformateurs, l'installation de corridors d'énergie et les sorties de leurs postes électriques principaux. D'autres travaux sont associés à des demandes de la Ville pour l'amélioration du réseau, par exemple la liaison entre les usines et les réservoirs d'eau potable Des Bailleurs-MacTavish et Atwater, l'installation de nouveaux réseaux souterrains, comme le projet patrimonial de la ferme Saint-Gabriel dans le Sud-Ouest.

Quant au programme de conversion, il concerne les fameux conduits construits il y a 15 à 20 ans sur le territoire de la ville et dont les fils sont encore présents sur les poteaux. Ce programme est une priorité et concerne 80 kilomètres de réseau. Ce programme a débuté en 2004 alors que la CSEM a réglé une partie du problème, procédé à l'inventaire des situations et déterminé des projets à compléter. En 2005, la commission s'est concentrée sur la construction des structures civiles; en 2006 et 2007, elle a pu procéder à certains projets. En 2008, la ville a accordé 2,5M\$ de plus et la CSEM projette l'enlèvement de près de 20 kilomètres. Les projets priorités en 2008 concernent entre autres, les rues Bordeaux, Chabot et Cartier, le boulevard Gouin, et le projet patrimonial de la rue de l'Église dans Verdun.

Les orientations de la CSEM

Les priorités de la Commission des services électriques de Montréal sont axées sur l'amélioration de la gestion interne et l'évolution des frais généraux, l'objectif visé étant de se rapprocher de la valeur observée dans l'industrie privée.

La Commission travaille aussi au développement des relations avec les arrondissements et les différents intervenants car les arrondissements sont responsables de l'occupation de la surface dans les emprises publiques. La demande d'interventions de la part des arrondissements a augmenté de 51% en un an et la CSEM essaie de les appuyer dans leurs relations avec les promoteurs et les citoyens à l'aide d'un nouveau contrat-promoteur et d'un programme de signalisation et de communications avec les riverains.

Une autre orientation de la CSEM concerne l'utilisation de nouvelles approches technologiques en vue de diminuer les coûts de construction et de réduire les impacts socio-économiques : diminution du temps d'intervention, diminution de l'encombrement et signalisation adaptée.

Au nombre de ces nouvelles technologies figure la tranchée commune que l'on peut maintenant réaliser dans les nouveaux développements domiciliaires et qui simplifie le déploiement des réseaux souterrains. Ces tranchées peuvent permettre des économies de construction de l'ordre de 70%. Les bornes de raccordement sont au nombre des technologies nouvelles avec l'arrivée de petits piédestaux dans lesquels on peut rassembler les raccordements. Une nouvelle proposition venue des États-Unis consiste en l'utilisation d'une roche vide, comme il en existe dans les aménagements paysagers, à l'intérieur de laquelle on peut cacher tous les raccordements de distribution.

La Commission des services électriques a aussi développé une nouvelle approche technologique, le puits modulaire, qui consiste en une énorme pièce de béton mise à l'essai en 2006 et en 2007. Son principal avantage est de permettre le travail sur des conduits vivants, sans arrêt de service d'aucune sorte et en toute sécurité. La CSEM a breveté, en collaboration avec un fournisseur et un entrepreneur, un puits qui pourrait permettre par exemple une intervention en 5 semaines au lieu de 12.

Enfin, la Commission des services électriques de Montréal participe activement à l'étude de la galerie multiréseaux, pilotée par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU). Il s'agit d'une avancée technologique qui permet d'avoir des accès sans creuser et qui pourrait s'appliquer à des projets comme celui de la modernisation de la rue Notre-Dame.

LES OPINIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

La présentation sur la Commission des services électriques de Montréal a suscité l'intérêt des membres la commission et certains éléments de sa mission et de ses orientations ont soulevé des questions.

Les membres de la commission ont tenu deux séances de travail au cours desquelles ils ont pu se familiariser avec le mandat de la Commission des services électriques de Montréal, avec ses principales orientations et ses perspectives de développement.

M. Gaëtan Primeau, membre de la commission, a demandé des précisions sur les échéanciers des nouveaux projets de construction prévus en 2008 et sur l'échéancier prévu pour le programme de conversion.

M. Joseph Di Pietro s'est quant à lui attardé à la question de la sécurité du public liée au programme de conversion, plus particulièrement au cas de poteaux qui longent certaines pistes cyclables, menaçant ainsi le public circulant à proximité. M.

Di Pietro s'est aussi questionné sur la nouvelle loi qui prévoit que le promoteur paiera 100% des travaux dans le cas de nouveaux développements.

M. Christian G. Dubois s'est interrogé sur le rôle d'Hydro-Québec dans le cadre des interventions de la Commission des services électriques de Montréal et sur l'indépendance et l'impartialité de l'organisme.

M. Pierre Fréchette a demandé des précisions sur la question du financement et sur l'établissement des devis d'intervention qui pourraient mentionner la nature et la durée des travaux engagés.

Mme Josée Duplessis, vice-présidente de la commission, a soulevé la question des communications établies avec la communauté au moment des travaux. Elle a fait valoir le point de vue des cyclistes et s'est demandée plus particulièrement quels efforts étaient déployés par la CSEM à l'égard non seulement des piétons, mais aussi des cyclistes.

M. Marc Touchette s'est intéressé pour sa part à l'aspect des nouvelles technologies développées en collaboration avec le CERIU et à l'impact que peuvent présenter les nouvelles technologies numériques, comme la fibre optique sur l'utilisation des conduites souterraines.

Quant à M. André Savard, il a demandé des précisions sur le concept de puits modulaire et les coûts associés à son utilisation ainsi que sur le nombre d'interventions réalisées directement sur le terrain dans les rues de la ville par la CSEM.

Enfin, le président de la commission, M. Dominic Perri, a demandé qu'on lui précise de quelle manière sont réalisés les plans directeurs d'enfouissement dans les arrondissements.

La pertinence et la qualité des présentations faites par le responsable de la Commission des services électriques de Montréal ont permis d'éclairer le travail des commissaires et d'enrichir leur réflexion.

LES RECOMMANDATIONS

La commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

REMERCIE toutes les personnes qui ont participé à la présentation de la mission de la Commission des services électriques de Montréal, de ses principales réalisations et ses perspectives de développement lors d'une assemblée publique d'information portant sur cet organisme, et elle remercie les personnes-ressources de l'organisme pour la qualité de leur présentation et le soutien apporté lors des séances publiques et de travail,

ET FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES AU CONSEIL DE VILLE :

Attendu que la Commission des services électriques de Montréal a développé une expertise dans le domaine de la construction de réseaux câblés souterrains, la commission recommande :

R-1

Que la Commission des services électriques de Montréal poursuive ses efforts de recherche et de développement pour de nouvelles approches technologiques qui permettront de diminuer les coûts de construction de réseaux câblés souterrains et de réduire la durée totale d'intervention.

Attendu que la Commission des services électriques de Montréal a mis en place un programme de signalisation de travaux et de communications avec les riverains,

Attendu que le nouveau plan de transport de Montréal accorde une place privilégiée aux déplacements à pied et à vélo sur le territoire de la Ville, la commission recommande :

R-2

Que la Commission des services électriques de Montréal tienne compte, avant et pendant l'exécution de ses travaux, des besoins particuliers des piétons et des cyclistes dans la signalisation utilisée, notamment en ce qui a trait à l'emplacement des supports à vélo et aux déviations des voies cyclables.

Attendu qu'une des orientations du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal concerne l'enfouissement du réseau câblé, la commission recommande :

R-3

Que le conseil de la Ville de Montréal adopte un règlement qui viendrait confirmer l'orientation inscrite au plan d'urbanisme et qui stipule que tout prolongement du réseau montréalais doit être enfoui.

Attendu que la Commission des services électriques de Montréal entend développer ses efforts de collaboration avec les arrondissements, la commission recommande :

R-4

Que la Commission des services électriques de Montréal poursuive la confection des plans directeurs d'enfouissement par arrondissement afin de s'assurer qu'une mise à jour annuelle et dynamique des rues considérées prioritaires soit complétée.

R-5

Que la Commission des services électriques de Montréal établisse, dans le cas de

travaux majeurs, des procédures d'intervention et d'ordonnancement des travaux avec la Direction de la réalisation des travaux du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE), ainsi que des devis qui permettront d'assurer la réalisation des travaux dans un délai déterminé et de réduire en conséquence les nuisances engendrées pour les riverains.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en assemblée publique le 18 décembre 2007.